



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-8-2

Ottawa, le 29 septembre 2005

Suite à son Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-8 et 2005-8-1 du 15 et 23 septembre 2005 relativement à l'audience publique qui aura lieu le 14 novembre 2005 à 9h30, au Holiday Inn Sélect Québec, 395, rue de la Couronne, Québec (Québec), le Conseil annonce ce qui suit :

1. LES ARTICLES 8, 9 ET 10 SERONT CONSIDÉRÉS, SOUS RÉSERVE D'INTERVENTIONS, LORS DE LA PHASE NON-COMPARANTE DU PROCESSUS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

LES ARTICLES SUIVANTS SONT MODIFIÉS ET LES CHANGEMENTS SONT EN CARACTÈRE GRAS :

2. CORRECTION À L'ARTICLE 9

Québec (Québec)
No de demande 2005-0009-2

Demande présentée par l'Association d'églises baptistes réformées du Québec en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de **radio FM spécialisée (religieuse)** de langue française à Québec.

3. CORRECTION À L'ARTICLE 23

Saint-Constant (Québec)
No de demande 2005-1035-8

Adresse de la requérante

143, St-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G9
Courriel : alex@bio-sante.com

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PFD ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>